



DOCUMENT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX COURTIERS

# Nouvelles solutions d'assurances spécialement conçues pour le commerce de détail

Le commerce de détail joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des consommateurs. Pour garantir la pérennité des activités de vos clients détaillants, Allianz propose des couvertures spécialement adaptées aux principaux risques identifiés pour ce secteur.

## Commerce de détail : risques sectoriels et couvertures Allianz



### Électronique

#### Risques

Le vol ou une panne de l'équipement électronique entrave le bon fonctionnement de l'entreprise.

#### Solutions Allianz

- Tous les appareils, fixes comme portables, sont assurés sans liste préalable (il s'agit du 'blanket cover').
- En cas de perte totale, quel que soit l'âge de l'appareil, la valeur d'un appareil neuf similaire.
- La couverture peut être étendue à des appareils spécifiques à la profession sur base d'une liste préalable.

## SOLUTIONS D'ASSURANCES SPÉCIFIQUES AU COMMERCE DE DÉTAIL



### Incendie

#### Risques

La perte des produits et/ou les dégâts causés au magasin peuvent entraîner une interruption immédiate de l'activité.

#### Solutions Allianz

- Assurance selon le principe 'tous risques sauf'.
- Assurance perte d'exploitation sur base forfaitaire ou du chiffre d'affaires avec des périodes d'indemnisation de 6 mois, 1 ou 2 ans.
- Rupture de la chaîne du froid assurée sur un montant librement déterminé, jusqu'à 27.500 euros.
- Garantie collision du bâtiment en valeur à neuf, même si le véhicule tamponneur est inconnu.
- Possibilité d'assurer le contenu via une formule pour le stock fluctuant.



### Responsabilité

#### Risques

Votre client pourra être tenu responsable des dommages causés à des tiers du fait de l'exécution de l'activité commerciale et pour les produits qu'il livre.

#### Solutions Allianz

- Les étudiants, les flexi-jobistes et les intérimaires sont assurés sans mention, jusqu'à 90 jours par an.
- Les dommages au matériel loué ou utilisé sont inclus par défaut pour une période maximale de 30 jours et un montant allant jusqu'à 50.000 euros.
- Garantie des dommages aux bâtiments utilisés pendant une courte période (max. 30 jours) dans le cadre de l'activité professionnelle, par exemple, en tant qu'exposant à une foire ou à un événement.
- Couverture de la responsabilité en cas de vente de produits à l'aide de distributeurs automatiques.
- Couverture pour les dommages causés par toutes les formes d'enseignes publicitaires en Belgique, dans les locaux de l'entreprise et à l'extérieur.



### Protection des collaborateurs

#### Risques

Accidents du travail et de la vie privée.

#### Solutions Allianz

En complément de la garantie légale, une couverture est proposée pour l'extension aux cohabitants de fait, non mariés, pour le travail à domicile et lors d'événements sportifs, culturels ou sociaux organisés par votre client.

En option, il peut souscrire les extensions suivantes :

- Accidents de la vie privée des collaborateurs.
- Couverture 24/7 pour l'employeur ou le travailleur indépendant.



### Véhicules utilitaires

#### Risques

Outre les risques connus liés à l'utilisation de camionnettes, les produits transportés peuvent être endommagés lors d'un accident ou volés.

#### Solutions Allianz

- Nouveaux tarifs réduits spécifiques aux commerces de détail.
- Possibilité d'étendre la couverture jusqu'à 5.000 euros pour les marchandises transportées, y compris une couverture contre le vol, 24/7, dans une camionnette fermée à clé.

### Pourquoi choisir All-in-One-Pro ?

De nombreux contrats de votre client peuvent être repris dans cette formule unique, en lui offrant des avantages supplémentaires :

- Réductions sur les primes.
  - Possibilité d'obtenir gratuitement l'étalement du paiement des primes.
  - Les années sans sinistre, le client bénéficie d'un bonus de 10 % sur ses primes (nettes) et ce, jusqu'à 2.500 euros.
- Pour plus d'informations sur la couverture, veuillez prendre connaissance des documents précontractuels du produit (fiche IPID, conditions générales, ...).

Pour plus d'informations sur les risques et solutions d'assurances spécialement conçues pour le commerce de détail, prenez contact avec  **votre Sector Manager**. Vous pouvez aussi générer directement **une offre en ligne** via l'outil 'Offres et Contrats Entreprises' sur MyAllianz Broker.